



CADRE PROPOSÉ POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE ANTI-RACISME

En juin 2019, le gouvernement du Canada a annoncé sa nouvelle stratégie nationale de lutte contre le racisme à la suite d'une série de 22 forums en personne avec des organisations communautaires et du public, y compris un forum organisé par la COP-COC en janvier 2019. Le rapport sur la stratégie, tout en soulignant une somme de 45 millions de dollars provenant de divers nouveaux fonds fédéraux réaffectés sous la bannière de la lutte contre le racisme ne parvient pas à définir de manière précise les échéances, actions et objectifs concrets de la stratégie.

La COP-COC s'est engagée à assurer la vision d'une stratégie nationale solide et percutante contre le racisme partagée par les communautés autochtones, les personnes de couleur et les organisations locales partout au Canada. Elle est mise en œuvre et résiste à toute évolution du pouvoir politique. Ce qui suit est un aperçu des éléments et recommandations clés décrits dans le « Cadre proposé pour une nouvelle stratégie de lutte contre le racisme au Canada » soumis par la COP-COC en 2019, qui ne figuraient pas dans le rapport sur la stratégie fédérale publié en juin.

CADRE STRUCTUREL / INSTITUTIONNEL

- Élaboration d'une législation antiraciste
- Mise sur pied d'une analyse d'impact racial pour toutes les politiques et lois gouvernementales
- La collecte et le suivi obligatoires de données ventilées de manière à permettre l'analyse des effets croisés des origines ethno-raciales avec l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, le statut d'immigration, l'âge, l'aptitude (ou les capacités) et l'identité religieuse ou confessionnelle, afin d'élaborer des stratégies efficaces pour lutter contre le racisme systémique.



ÉLÉMENTS CLÉS ET ACTION CONCRÈTE

MARCHÉ DU TRAVAIL

- Rétablir le respect obligatoire de l'équité en matière d'emploi pour les entrepreneurs fédéraux et appliquer efficacement ce régime
- Collaborer avec les provinces et les territoires pour adopter, mettre en œuvre et appliquer efficacement la législation sur l'équité en matière d'emploi
- Élargir les critères d'admissibilité au-delà de la résidence permanente pour les services d'établissement pour immigrants financés par le gouvernement fédéral afin de permettre l'accès en fonction des besoins plutôt que du statut d'immigrant
- Accroître la protection des travailleurs migrants vulnérables, y compris (sans toutefois s'y limiter): fournir le statut de résident permanent à l'arrivée et donner accès aux droits sociaux

RACIALISATION DE LA PAUVRETÉ

- Adopter une optique d'équité raciale et d'égalité des sexes pour évaluer les impacts de toutes les politiques économiques et sociales sur les communautés racialisées.
- Adopter une approche "d'universalisme ciblé" en matière de réduction et d'éradication de la pauvreté qui:
 - Incorpore des mesures efficaces pour réduire au minimum les taux disproportionnés de pauvreté parmi les peuples autochtones, les personnes de couleur, les mères célibataires, les personnes handicapées et les nouveaux arrivants racialisés; et
 - Tient compte de l'intersectionnalité de la marginalisation de la race (et de l'ethnie) avec le sexe, l'âge, le handicap, l'identité sexuelle et de genre, l'identité religieuse ou confessionnelle et le statut d'immigrant.
- Examiner le programme relatif aux réfugiés, à l'immigration et à la citoyenneté pour identifier et traiter les domaines d'inégalités disproportionnées, y compris, sans toutefois s'y limiter, les priorités suivantes:
 - Pardonner tous les prêts de transport pour les réfugiés parrainés et les intérêts sur ces prêts
 - Supprimer le revenu minimum nécessaire pour le parrainage des parents et des grands-parents
 - Élargir les critères d'éligibilité pour les services d'établissement des immigrants, les services d'emploi, les soins de santé, le logement et tous les services économiques, sociaux et de santé, afin d'inclure les travailleurs migrants et autres personnes en situation d'immigration précaire

ÉDUCATION ET SANTÉ

- Injecter de nouveaux fonds dans l'enseignement postsecondaire à l'aide de programmes de subventions et de bourses d'études fédéraux afin de permettre un accès juste et équitable aux communautés racialisées et autres communautés marginalisées
- Accélérer le transfert complet des questions éducatives de l'éducation préscolaire à l'enseignement postsecondaire aux autorités autochtones locales.
- Exiger que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille et analyse des données ventilées sur une base ethno-raciale sur les résultats et les expériences en matière de santé dans l'ensemble du système de santé, incorpore une analyse de l'impact de l'équité raciale sur tous ses projets de recherche et allocations budgétaires, identifie les lacunes sur les questions de santé qui touchent de manière disproportionnée les populations racialisées et élabore et met en œuvre un plan de mesures correctives

AUTRES QUESTIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

- Après la publication de la stratégie nationale de lutte contre le racisme, des questions subsistent quant à sa mise en œuvre, sa structure, ses objectifs et ses politiques connexes, notamment: **"Quelle législation spécifique sera mise sur pied dans le cadre de cette stratégie?"** et **"Quel est le mandat spécifique du Secrétariat antiracisme?"**
- Entre octobre 2019 et mars 2020, la COP-COC organise des séances de stratégie avec des partenaires communautaires de tout l'Ontario afin de trouver des moyens de faire en sorte que le gouvernement fédéral renforce sa stratégie nationale de lutte contre le racisme avec des objectifs, une législation et un cadre conformes aux recommandations formulées et aux actions concrètes proposées lors de forums publics.

